



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Face aux déserts pharmaceutiques ruraux, il faut agir concrètement !

Question écrite n° 1297

Texte de la question

M. Aurélien Dutremble attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les licences d'exploitation de pharmacie. Si le nombre global de pharmaciens reste relativement stable depuis 2016, la démographie de la profession cache d'importantes disparités. Ainsi, le nombre de pharmaciens titulaires d'officines inscrits à l'Ordre a baissé de près de 11 % en dix ans. Le nombre de pharmacies diminue ainsi d'année en année. En 2023, 248 officines ont cessé leur activité, soit une hausse de 17,5 % par rapport à l'année précédente. En Saône-et-Loire, ce sont 15 pharmacies qui ont été fermées en moins de 20 ans (période du 31 décembre 2004 au 11 septembre 2023) faisant figurer le département dans la liste des départements avec la Loire et le Jura qui ont le plus perdu d'officines. Le réseau officinal se meurt et avec les déserts médicaux ce sont de véritables déserts pharmaceutiques que subissent les Français habitants le plus souvent dans des communes rurales. Avec la disparition du pharmacien, c'est en réalité le dernier professionnel de santé accessible qui quitte le village, altérant encore un peu plus les difficultés d'accès aux soins. Malgré la simplification offerte par le décret d'application de juillet 2024 qui assouplit les conditions d'installation des pharmacies dans des communes de moins de 2500 habitants. Les critères restrictifs retenus privent encore de pharmaciens trop de communes ou ensembles de communes dans la mesure où elle ne remplissent pas la condition d'avoir un centre commercial ou encore une maison de santé à proximité. Manifestement et malgré des modifications réglementaires, des communes déjà fragilisées restent exclues d'accès aux médicaments et aux soins. Aussi, les modalités de restitution de licence à l'Agence régionale de santé des pharmacies existantes et dont les praticiens trouvent reprenneur avec difficultés doivent retenir toute l'attention afin de ne pas aggraver encore la situation sanitaire. En effet, les cas se succèdent comme à l'Issy-l'Évêque (Saône-et-Loire) où des communes perdent leurs licences faute d'une reprise dans les délais. Il lui demande si elle envisage de donner des instructions à ses services afin que des décisions administratives trop hâtives ne privent pas définitivement tout un territoire et ses habitants d'une pharmacie. La santé et l'égal accès aux soins doivent être assurés à l'ensemble des compatriotes.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Dutremble](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1297

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2024](#), page 5618